Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 5

Artikel: Une politique à tout petits pas

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-286849

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une politique à tout petits pas

Depuis le grand coup du 25 novembre 1945, jour de l'adoption de l'article constitutionnel sur la protection de la famille, c'est à tout petits pas que s'instaurent en Suisse des mesures politiques visant à faciliter l'existence de la famille.

Les clichés ont la vie dure. Toute la pensée qui imprègne la définition d'une politique familiale repose sur une famille traditionnelle avec partage des rôles entre père et mère. Alors que coexistent dans la réalité plusieurs types de communautés familiales fondées sur une sorte de contrat de solidarité à long terme entre personnes économiquement indépendantes et personnes qui ne le sont pas, selon une définition de Ruth Dreifuss.

Sur le plan politique, les mesures d'appui aux familles s'appellent assurance maternité, allocations familiales, fiscalité ou prévoyance vieillesse. S'y ajoutent des mesures visant à aider les femmes et les hommes à concilier vie familiale et vie professionnelle pour leur épanouissement personnel et celui de leurs enfants. Le poids des traditions et les lois de l'économie obligent à parer au plus pressé plutôt que de mettre en place un arsenal de mesures cohérentes.

Ce fameux article constitutionnel, qui célébrera son demi-siècle l'année prochaine, prévoit l'introduction d'un système homogène d'allocations familiales et d'une assurance maternité.

Pour ranimer le feu, qui avait tant de peine à prendre, Gabrielle Nanchen, jeune conseillère nationale de la première heure, dépose en 1977 son initiative parlementaire pour la création d'une véritable politique familiale, avec une assurance maternité, la protection des femmes enceintes contre le licenciement, la réinsertion professionnelle des femmes ayant élevé leurs enfants et un système fédéral d'allocations familiales. La gauche et les mouvements de femmes viennent en renfort avec leur initiative pour une protection efficace de la maternité. Ni l'une ni l'autre ne verront le jour. La première sera classée, la seconde rejetée en 1984.

Du fait que la grossesse soit aujourd'hui encore assimilée à une maladie, c'est par le biais de la révision partielle de la LAMA (loi fédérale sur l'assurance maladie et accidents) que le Conseil fédéral, obligé de prêter l'oreille aux revendications de femmes, remet l'ouvrage sur le métier. Imaginatif, le Conseil des Etats propose un système d'allocations de maternité pour toutes les femmes, calqué sur l'assurance perte de gains des militaires.

Comble de malchance: les mesures de protection de la maternité, soumises au vote dans un paquet plus vaste de révision de l'assurance maladie, sombrent avec lui en votation populaire en décembre 1987.

Grâce à l'entêtement de quelques femmes parlementaires, une révision du Code des obligations protège au moins les femmes enceintes contre le licenciement. Et le Conseil fédéral inscrit l'assurance maternité à son programme de législature 1991-95. Ruth Dreifuss a repris la balle au bond. Elle annonce pour cet automne un projet d'assurance maternité, y compris un congé de seize semaines à l'intention des salariées. En attendant mieux.

Un fédéralisme tenace

Joseph Deiss, qui fut professeur avant de devenir Monsieur Prix, estime qu'un enfant coûte en moyenne 800 francs par mois. Les allocations familiales ont pour but d'apporter un petit bonus aux salariés ayant la charge de famille. Fédéralisme oblige, chaque canton a mis en place son système avec une générosité à géométrie variable. Et toutes les tentatives pour harmoniser, voire unifier le système sont demeurées vaines jusqu'ici. Le Parti démocrate-chrétien s'est engagé, dans le cadre de l'Année internationale de la famille, pour le droit de chaque enfant à une allocation mensuelle de 200 francs, l'harmonisation du système et l'assurance d'un minimum vital pour tous les types de famille.

Quant à corriger l'inégalité de traitement entre couples mariés, dont les revenus s'additionnent pour la taxation, et couples consensuels taxés séparément: les parlementaires fédéraux n'ont pas voulu aller jusqu'à la taxation séparée pour tous. Ils se sont contentés d'établir un barème plus favorable pour les couples mariés assorti d'une augmentation des déductions par enfant.

La 10e révision de l'AVS, dont l'ambition de réaliser l'égalité de traitement entre hommes et femmes pose problème, a introduit, à la suggestion du Conseil national, une mesure en faveur de la famille, le bonus éducatif, sous la forme d'une adjonction au compte AVS d'un revenu fictif pour celui ou celle qui a élevé des enfants ou s'est occupé de parents âgés.

La Commission fédérale pour les questions féminines a lancé de son côté une opération de sensibilisation pour la publication d'un rapport sur les lieux d'accueil pour les enfants qui montre le chemin qui reste à accomplir pour multiplier les crèches, les cantines, les activités parascolaires et harmoniser les horaires de l'école.

Dans le cadre de l'Année internationale de la famille, le Parti démocrate-chrétien a rédigé un manifeste en faveur de la famille, adopté avec prudence sous forme de recommandations par son assemblée des délégués. Le Parti radical et l'Union démocratique du centre estiment que la situation économique incite à la modération. Au sein du Parti socialiste, les femmes multiplient les pressions pour faire de la politique familiale un thème central de discussion.

Anne-Marie Ley

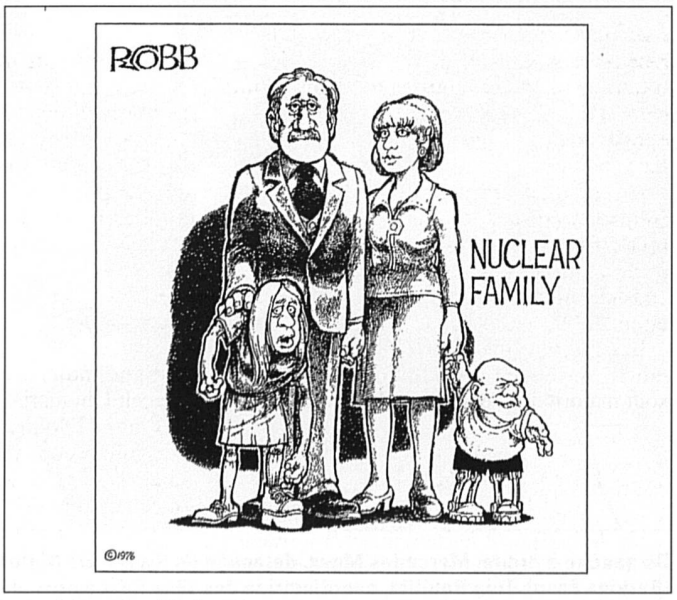

La politique familiale suisse repose encore sur une conception nucléaire traditionnelle.